

Annnonce aux Médias

Direction de la Communication

Réf: MA091f10

Tél. +33 3 88 41 25 60

Fax +33 3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

15.09.2010

La réforme constitutionnelle en Géorgie - Visite de la Commission de Venise

Dates: 16-17 Septembre 2010

Lieu: Géorgie, Tbilissi

Organisé par la Commission de Venise, organe consultatif du Conseil de l'Europe composé d'experts juridiques indépendants.

Historique : en juillet 2009, la Commission constitutionnelle d'Etat a sollicité la Commission de Venise pour l'assister dans la préparation des amendements à la Constitution. En premier lieu, la Commission a été invitée à examiner le chapitre sur l'autonomie locale ([lien vers l'avis de mars 2010](#), en anglais seulement). Ensuite, en mai 2010, le projet d'amendements constitutionnels a été finalisé par la Commission constitutionnelle et transmis à la Commission de Venise.

Dans ses observations préliminaires de juillet 2010, la Commission de Venise a fourni un bilan globalement positif du projet d'amendements mais a plaidé en faveur de nouvelles améliorations à apporter. Au cours de cette visite en Géorgie la Commission va notamment clarifier les propositions concernant la répartition des compétences entre les institutions de l'Etat (le parlement, le président et le gouvernement).

La Commission examinera le projet d'avis lors de sa prochaine session plénière à Venise le 15 octobre 2010.

[Observations préliminaires de la Commission de Venise \(juillet 2010, en anglais\)](#)
[Traduction en géorgien fournie par les autorités géorgiennes](#)

Description: Une délégation de la Commission de Venise va tenir un échange de vues avec les principaux acteurs nationaux.

La délégation est composée de Mme Angelika Nussberger, membre suppléant de l'Allemagne auprès de la Commission de Venise, de M. Sergio Bartole, membre suppléant d'Italie, de M. Thomas Markert et de Mme Simona Granata-Menghini, respectivement Secrétaire et Secrétaire adjointe de la Commission de Venise.

Les membres de la Commission constitutionnelle et du Parlement, les représentants de l'opposition parlementaire et extra-parlementaire et des ONG locales rencontreront la délégation de la Commission de Venise.

Une conférence de presse aura lieu à 17h00 le 17 septembre 2010, au centre de presse du parlement.

Contacts presse: George Jashi, Bureau du Conseil de l'Europe à Tbilissi
Tel.: +995 32 91 38 70 / 71 / 72 / 73

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int